



Historique de la construction européenne

Fiche n° 4 - 1^{er} décembre 2004

Cette fiche met en relief quelques jalons d'une histoire complexe ; elle ne prétend pas être exhaustive.

- 1957 25 mars, Traité de Rome** fondant la Communauté économique européenne (Cee) et celle de l'énergie atomique (Ceea). Le traité prévoit la construction d'une union douanière et crée des institutions communautaires : Commission, Conseil, Assemblée parlementaire et Cour de Justice (Cjce).
- 1960 11 mai**, première directive sur la libéralisation des mouvements de capitaux.
- 1961 12 juin**, premières mesures sur la libre circulation des travailleurs. **Juillet-août**, candidatures de l'Irlande, du Royaume Uni et du Danemark. **18 décembre**, naissance de la politique agricole commune (Pac), de plusieurs organisations communes de marché (Ocm) et d'un fonds de subventions agricoles (Feoga). **Charte sociale du Conseil de l'Europe** signée à Turin (traité sur les droits socio-économiques).
- 1962** L'Espagne, puis la Norvège demandent leur adhésion. **30 mars**, l'Assemblée parlementaire devient le Parlement européen (PE).
- 1963** La France oppose son veto à la candidature britannique.
- 1964 15 juillet**, la Cjce rend l'arrêt Costa qui affirme **la prééminence du droit communautaire** sur tout le droit national des pays membres, y compris leur Constitution.
- 1966** Compromis de Luxembourg : règle de l'unanimité établie sur les questions mettant en jeu « des intérêts très importants ».
- 1967** Demandes officielles d'adhésion du Royaume Uni, du Danemark, de l'Irlande et de la Norvège ; second veto de la France envers la demande britannique. Fusion de l'administration des traités Ceca, Cee, Ceea en une seule Communauté européenne (CE), avec un seul exécutif : la Commission européenne.
- 1968 1^{er} juillet, Union douanière**, mise en place d'un tarif extérieur commun et suppression des tarifs intérieurs entre pays membres. **8 novembre**, établissement de la libre circulation des travailleurs.
- 1969** Levée du veto français, les candidatures de 1967 sont acceptées, suivront deux années de négociations d'adhésion.
- 1970** Création du Comité permanent de l'emploi.
- 1971** Instauration d'un système de préférences généralisées (Spg) en faveur des pays en développement.
- 1972** Le peuple norvégien s'oppose par référendum à l'adhésion.
- 1973 1^{er} janvier, Premier élargissement**, les communautés passent à neuf membres. **8 février** : Formation de la **Ces (Confédération européenne des syndicats)** par les organisations membres de la Cisl en Europe. Première demande d'adhésion de la Cgt à la Ces.
- 1974** Elargissement de la Ces aux organisations membres de la Cmt (Confédération mondiale du Travail).
- 1975** Convention de Lomé avec 46 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Acp) ; création du Feder (fonds de développement régional) et de l'agence spatiale européenne (Esa). La Grèce demande son adhésion. Directive « égalité de rémunération ».
- 1977** Candidatures du Portugal et de l'Espagne. Directive « transferts d'entreprises ».
- 1980** Directive « insolvabilité des entreprises ». **Les années 1980 et 1990** verront l'adoption de nombreuses **directives sur la santé et la sécurité au travail** : plomb, amiante, agents chimiques et biologiques, atmosphères explosives, machines, produits dangereux...
- 1981** Elargissement à la Grèce (Europe des Dix).

- 1982** le Groenland (territoire autonome lié au Danemark) se retire de la Cee par référendum.
- 1985** Jacques Delors, président de la Commission, lance le « dialogue social » à **Val Duchesse** entre syndicats (Ces), patronat privé (Unice) et entreprises publiques (Ceep), qui conduit à des recommandations non contraignantes dans le domaine social ; livre blanc sur le Marché unique.
- 1986** Elargissement au Portugal et à l'Espagne (douze membres). Signature de l'**Acte unique** sur l'ouverture du grand marché intérieur pour le 1^{er} janvier 1993. **Les services d'intérêt général sont ouverts à la concurrence**. Passage de nouveaux domaines à la majorité qualifiée du Conseil : santé et sécurité des travailleurs, statut officiel donné au dialogue social.
- 1987** Demandes d'adhésion de la Turquie et du Maroc.
- 1989** **9 décembre**. Adoption de la **Charte des droits sociaux fondamentaux des travailleurs** au Conseil européen de Strasbourg. Le texte reprend les normes essentielles de l'Oit, sauf en matière de salaire minimum et de liberté syndicale des fonctionnaires ; il n'est pas contraignant ; le Royaume Uni ne s'y associe pas. La Commission présente un nouveau programme d'action sociale, qui sera mis en œuvre sous forme de directives entre 1990 et 1994.
- 1989 - 1991** Chute du mur de Berlin, proclamations d'indépendance de républiques d'Urss et de Yougoslavie et des pays de l'Est de l'Europe, unification de l'Allemagne, début des conflits balkaniques.
- 1990** Chypre et Malte demandent leur adhésion. **Accords de Schengen**. **1^{er} juillet**, libéralisation complète des marchés de capitaux, **première phase de l'Union économique et monétaire (Uem)**. **Décembre**, conférence intergouvernementale (Cig) à Rome sur l'Union politique et l'Uem (2^e phase, prévue au 1^{er} janvier 1994).
- 1991** **Accord Ces - Unice - Ceep sur la négociation collective européenne**, pouvant conduire à une norme communautaire. Demande d'adhésion de la Suède. **9 - 10 décembre, Conférence intergouvernementale (Cig) et accords de Maastricht :**
- convergence des politiques économiques et monétaires, processus conduisant à la monnaie unique (les états membres devront pour ce faire remplir « **cinq critères de convergence économique** » : taux d'inflation, équilibre budgétaire, dette publique, taux d'intérêts et taux de change, pendant les deux années suivantes ; création d'une **Banque centrale européenne** (Bce) et institution d'une coordination des politiques économiques) ;
 - le PE reçoit un pouvoir de décision sur toute la législation relative au Marché unique ;
 - nouvelles compétences communes : éducation, santé, environnement, culture, politique sociale ;
 - l'accord Ces - Unice - Ceep de 1991 sur la négociation collective est intégré au Traité : organisation du dialogue social communautaire, les partenaires sociaux peuvent négocier des accords qui pourront faire l'objet de directives.
- Opposition britannique au chapitre social et à la monnaie unique.
- Le Conseil adopte un Protocole social à 11, permettant l'adoption **d'un accord social à la majorité qualifiée sous forme de directive** en ce qui concerne : l'amélioration du milieu de travail et la protection de la santé, les conditions de travail, l'information et la consultation des travailleurs, l'égalité hommes-femmes en matière de travail, de salaires et d'emploi, l'intégration des personnes exclues du marché du travail. Le Conseil peut prendre des décisions à l'unanimité en matière de sécurité et protection sociale des travailleurs, de protection en cas de résiliation du contrat de travail, de représentation et défense collective. Les questions du salaire, de la liberté syndicale et du droit de grève restent de compétence strictement nationale. La Commission doit consulter les organisations d'employeurs et de travailleurs sur l'opportunité et le contenu des législations sociales relevant de décisions à la majorité qualifiée ; les organisations peuvent décider de négocier selon la nouvelle procédure.
- 1992** **7 février**, signature du **Traité sur l'Union européenne (Traité de Maastricht)** qui prévoit trois « piliers » : Justice et affaires intérieures (Jai), Politique extérieure et de sécurité commune (Pesc) et Union économique et monétaire (Uem).
- Création du Comité européen du dialogue social. Directive « travailleuses enceintes ».
- 26 mai**, candidature officielle de la Suisse à l'adhésion (sera rejetée par le peuple par référendum) ; **2 juin**, les Danois refusent par référendum la ratification du Traité (50,7 % de non) mais l'accepteront par un second référendum le 18 mai 1993 ; candidature de la Finlande. **L'Ueo devient un pilier de l'Otan**.

- 1993 1^{er} janvier, Le Marché unique entre en vigueur**, il vise la suppression totale des contrôles des personnes, des biens, des services et des capitaux aux frontières à l'intérieur de la Communauté européenne et l'harmonisation fiscale ; **entrée en vigueur du traité de Maastricht : 1^{er} novembre**, la Communauté devient **l'Union européenne (UE)** en application du traité.
- 1994 22 septembre** : Adoption après des années de discussion de la Directive créant les « Comités d'entreprise européens », mais absence de sanctions pour non respect.
- 1995 14 décembre, Accord cadre sur le congé parental** (devient directive en 1996, extension au Royaume Uni en 1997).
- 1996 29 mars**, ouverture à Turin d'une nouvelle Conférence Intergouvernementale - objectif : révision du Traité de Maastricht ; adapter les institutions aux prochains élargissements **13-14 décembre** Conseil européen de Dublin : achèvement des travaux préparatoire à la création de l'Euro ; approbation du **Pacte de stabilité et de croissance. Décembre** : adoption de la directive sur le détachement de travailleurs par une entreprise dans un autre Etat membre de la Cee. La Cgt quitte la Fsm.
- 1997 6 juin, accord cadre sur le travail à temps partiel** (directive en décembre 1997, étendue au Royaume-Uni en 1998). **10 juin, euro-manifestation pour l'emploi** en Europe. **16 - 17 juin**, Conseil européen d'Amsterdam : adoption d'un projet de Traité et du **Pacte de stabilité et de croissance**, qui renforce les cinq critères de Maastricht et définit les valeurs à appliquer pour pouvoir accéder à l'Euro ; mise en place d'une surveillance multilatérale des politiques économiques. Adoption d'une résolution sur la croissance et l'emploi. Négociation d'un accord sur le congé parental et le temps partiel. Création de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail.
- 2 octobre : Traité d'Amsterdam**, avec notamment :
- ➡ institution d'un mécanisme de sanction : une majorité d'Etats peut décider de suspendre le droit de vote d'un Etat membre au Conseil sur la base du « non respect des droits de l'homme ou des libertés » ;
 - ➡ intégration des accords de Schengen dans le cadre de la coopération en matière de sécurité et de justice ;
 - ➡ communautarisation dans un délai de cinq ans de toutes les règles concernant l'accès au territoire, le droit d'asile, l'immigration, la sécurité intérieure etc. ;
 - ➡ augmentation des pouvoirs du Parlement européen : vingt-quatre domaines sont concernés par la procédure de co-décision ; le Parlement européen approuve la nomination du Président de la Commission ;
 - ➡ intégration de l'Accord sur la Politique sociale du Traité de Maastricht et création d'un chapitre emploi (plans nationaux envoyés à la Commission par chaque Etat membre donnant lieu à un rapport sur la situation de l'emploi) ; intégration des dispositions concernant l'information et la consultation des travailleurs ;
- ➡ **Parlement européen** : procédure de co-décision en matière sociale.
- 12 novembre**, Plan d'action pour la libre circulation des travailleurs. **20 novembre, manifestation pour l'emploi en Europe à Luxembourg.**
- 20 - 21 novembre**, Conseil européen extraordinaire sur l'emploi à Luxembourg ; adoption des grandes **lignes directrices pour l'emploi** pour 1998 composé de quatre chapitres
- ➡ améliorer les capacités d'insertion professionnelle,
 - ➡ développer « l'esprit d'entreprise »,
 - ➡ encourager la « capacité d'adaptation » des entreprises et des travailleurs,
 - ➡ renforcer les politiques d'égalité des chances,
 - ➡ adoption de la méthode ouverte de coordination : fixer aux Etats membres des lignes directrices pour l'action en faveur de l'emploi, système non contraignant.
- Directives « transferts d'entreprises 2 », « charge de la preuve » et « licenciements collectifs ».
- 1998 18 mars, accord cadre sur le travail à durée déterminée** (directive valable pour les 15 et 28 juin). Adoption d'une directive sur la sauvegarde des droits à pension complète complémentaire des travailleurs salariés et non salariés à l'intérieur de la Cee. Création d'un observatoire de lutte contre le racisme et Plan d'action contre le racisme. Proposition d'un accord cadre sur l'information - consultation des travailleurs :

l'Unice bloque en refusant de négocier. Directive « droits à pensions complémentaires ».

1999 24 - 25 mars, Conseil européen de Berlin : accord sur une nouvelle réforme de la Pac dans le cadre de l'Agenda 2000 - budget global agricole pour la période 2000 - 2006 : stabilisation à un peu moins de 50 % du budget communautaire. **Mars, adhésion de la Cgt à la Ces.** La Ces propose des négociations sur cinq thèmes : travail intérimaire, télétravail, apprentissage tout au long de la vie, retraite complémentaire et révision de la directive « temps de travail ». Refus ou temporisation des parties patronales.

2000 19 juin, manifestation européenne pour le plein emploi à Porto. Juin, Sommet de Lisbonne : extension de la Méthode ouverte de coordination à d'autres domaines, en particulier dans le domaine social - politique sociale, retraites, lutte contre la pauvreté et l'exclusion. **La Stratégie de Lisbonne** est adoptée, afin de « faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde d'ici 2010 » (formation, recherche, investissements).

6 décembre, Conseil européen à Nice. **Manifestation européenne pour le plein emploi et des droits à Nice. Adoption de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne**, préparée par une Convention : intervention très forte de la Ces et d'une partie de ses organisations membres, notamment en France, pour peser sur la Charte tout au long de son élaboration. Pour la première fois, les droits civils et politiques et les droits sociaux, économiques et culturels ne sont pas dissociés ; reconnaissance des droits syndicaux, mais l'application en est limitée à la dimension nationale. La Charte n'a pas valeur contraignante. **11 décembre**, conclusion du **Traité de Nice**, qui sera signé le 26 février 2001.

2001 13 décembre, manifestation européenne à Bruxelles.

2002 Convention pour un traité constitutionnel. Formée en très large majorité de députés nationaux et européens. Participation active de la Ces et des organisations non gouvernementales comme observateurs.

2003 Juillet : Projet de Traité constitutionnel, soumis à la

Cig. Décision d'élargissement à dix nouveaux pays (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie). **L'Union passera le 1^{er} mai 2004 à vingt-cinq membres** ; les candidatures de la Bulgarie, de la Roumanie sont à l'examen.

2004 17-18 juin, le Conseil adopte le projet de traité constitutionnel.

Juillet : tentative de reprise des négociations Omc à Genève. **Signature du projet de Traité à Rome le 29 octobre par les Chefs d'Etat de l'Union européenne.** De nombreux pays annoncent une ratification par référendum en 2005. Constat de l'échec de la stratégie de Lisbonne. Examen de la candidature de la Turquie. **Novembre**, La nouvelle Commission, très libérale, de J.M. Durrao Barroso, rencontre des difficultés devant le Parlement européen pour son investiture. Le mouvement syndical s'oppose et engage la **lutte contre les projets de directives « services dans le marché intérieur » (Bolkelstein) et « temps de travail » (révision)**).